

## environnement

# Le SMC envisage la tarification incitative

**En février 2023, la fermeture du Smited va modifier le circuit de transport. La taxe incitative sur l'enlèvement des déchets est en cours de réflexion.**

**A**près être revenu sur le magasin O'Drigail ouvert fin 2022, Eric Cusey, président du SMC, a dévoilé les grandes lignes de changement en 2023, lors des vœux.

Il est revenu sur l'arrêt de l'usine de traitement des ordures ménagères (Smited) : « Le centre de tri mécano-biologique du Smited à Champdeniers va fermer à partir du 15 février 2023 pour cause de transformation de l'usine en unité de tri valorisation matière et énergie (TVME). Le temps des travaux, les ordures ménagères seront vidées au quai de transfert à Sainte-Eanne puis acheminées vers un centre d'enfouissement. Ces travaux devraient durer un an. »

## Dix-huit passages par an en déchetterie au lieu de vingt-cinq

Par ailleurs, des décisions seront prises bientôt, avec une



Lors des vœux, mardi 17 janvier, le président du syndicat mixte à la carte, avec une partie de son équipe, a dévoilé les grandes lignes des projets 2023. (Photo NR)

date butoir en juin, pour le repositionnement de déchetteries. « Il y a huit déchetteries sur le territoire, dont quatre sont sur la sellette. On devrait en fermer deux pour en ouvrir une autre plus aux normes. Ce projet de dé-

chetteries est une réorganisation. »

Concernant le service des rivières et les projets de service Gemapi, le programme s'articule autour du nouveau contrat territorial milieux aquatiques

(CTMA) qui est prévu de 2023-2028.

La mise en place de la tarification incitative pourrait devenir effective. « Ce système tient compte de la production des déchets collectés et incite à réduire leur volume. » Pour le SMC du Haut Val de Sèvre et Pays de Gâtine, seule la communauté de communes du Pays de Gâtine a mis en place la redevance incitative. Une enquête est en cours et permettra de définir les impacts sur le coût du service et de déterminer les aménagements nécessaires (équipement des bennes, habitat collectif, etc).

« La communauté de communes Haut Val de Sèvre doit prendre une décision prochainement sur la mise en place ou non de la tarification prochaine. »

Par ailleurs, « depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le conseil syndical du SMC a décidé de limiter le nombre d'accès en déchetterie à 18 passages par an, au lieu de 25. Le passage supplémentaire passe à 4,40 € TTC. À savoir que 94 % des usagers passent moins de 18 fois par an et 50 % des apports sont des végétaux valorisables de jardin. »